

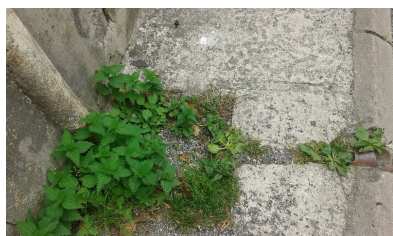
Nos binettes sont de sortie...

Suite à l'interdiction pour les collectivités locales d'utiliser des produits phytosanitaires pour le désherbage à compter du 1^{er} janvier 2017, il a fallu trouver une solution afin d'éviter la prolifération des herbes disgracieuses dans les rues du village.

C'est sur le choix du désherbage thermique que la municipalité a opté, ainsi que sur celui de la binette. Les caniveaux sont en cours de nettoyage par les cantonniers du village.

La propreté et l'hygiène des trottoirs sont de la responsabilité des habitants été comme hiver.

Nous vous invitons à entretenir vos limites de propriété en désherbant afin de donner une image agréable de notre village, et à **tailler vos haies** afin de favoriser la circulation des piétons sur les trottoirs.



Pensez également à nettoyer les grilles des avaloirs afin d'éviter le débordement d'eau lors de fortes pluies.

Au-delà de l'aspect esthétique le désherbage doit permettre d'éviter la dégradation des trottoirs et voiries, ce qui dans une période de contrainte budgétaire n'est pas négligeable (refaire un kilomètre de voirie coûte environ 100 000 €)

Merci pour votre participation au maintien de la beauté de nos rues.

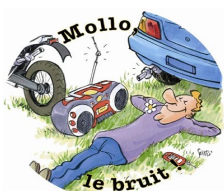


Réduisons les volumes sonores

L'arrêté préfectoral de décembre 2008 prévoit, entre autres dispositions :

- Qu'à l'intérieur des propriétés privées et dans les locaux d'habitation ou leurs dépendances, les occupants doivent prendre toutes les précautions pour que les bruits émanant de ces lieux lors d'utilisation d'appareils, du fait d'activités ou de comportements (y compris d'animaux domestiques) ne crée aucune gêne pour le voisinage.

- Que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises **sont uniquement autorisés aux horaires suivants** :



Tous les jours de 8H à 12H et de 14H à 19H

Sauf le samedi de 9H à 12H et de 14H30 à 19H

Et le dimanche et les jours fériés de 10H à 12H

Il appartient donc à chacun de faire en sorte de ne pas gêner la sérénité d'autrui pour vivre en bonne intelligence.



Vous devez faire ou refaire une carte nationale d'identité (CNI) ? Pour que votre démarche aboutisse le plus rapidement et le mieux possible, suivez ces conseils.

ANTICIPEZ ! L'instruction d'une demande de CNI et sa fabrication peut demander du temps : deux semaines à un mois (et parfois plus selon la période : approche des examens scolaires, vacances, etc.). Anticipez votre démarche afin d'obtenir votre CNI dans les temps.

Fermeture de la mairie cet été

Les demandes de passeport et de carte d'identité se font uniquement sur rendez-vous.

Attention, les délais sont de 15 jours environ pour l'obtention d'un rendez-vous et de 3-4 semaines pour la délivrance du titre.

La mairie sera exceptionnellement fermée du 27 au 31 août 2018.

J'aime

Page Facebook Pontfaverger-M

La commune de Pontfaverger-Moronvilliers est présente sur Facebook.

Notre page permet d'informer les internautes sur les évènements qui ont lieu au sein de notre village et aux alentours.

Pontfabriciens-ciennes, vous pourrez également suivre quelques actualités, publications, photos et vidéos en parallèle du bulletin municipal.

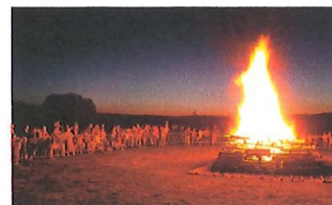
N'hésitez pas à partager le lien avec vos contacts.



FÊTE DE LA MUSIQUE et FEUX DE LA SAINT JEAN



Le Samedi 30 Juin 2018
à Pontfaverger



Avec le Groupe:



Programme

- A partir de 16H:** Préparation, décoration des Bonhommes à brûler, ouvert à tous. N'hésiter pas à ramener vos fripes pour les habiller !
- 19H30-20H30:** Scène ouverte à toutes les animations.
- 20H30-22H30:** Concert du groupe **NONAME**.
- 22H30:** Feux de la Saint Jean organisés par les **Sapeurs Pompiers**.
- A partir de 23H:** Soirée dansante.

Restauration (A partir de 19H)
Sur place avec Food truck "**Au REGALS FERMIERES**".
Frites, hamburgers, sandwiches, wraps...

Buvette sur place

Rendez-vous à côté du gymnase

Espaces verts

Les premières vagues de chaleur arrivent, pour protéger vos plantations, votre pelouse et profiter d'un bel espace vert tout l'été, voici quelques conseils :

Arrosez intensément le soir et pas plus d'une fois par semaine.

Utilisez un récupérateur d'eau de pluie si vous en possédez un, c'est une précieuse ressource.

Aérez le sol. Celui-ci se compacte et asphyxie les racines de votre pelouse. Perforez-le avec une fourche-bêche par exemple.

Scarifiez l'herbe pour favoriser la pénétration de l'eau et relancer la végétation.

Entretenez votre pelouse. Les mauvaises herbes et la mousse sont favorisées par un manque d'apport en engrais ou une tonte inférieure à 5cm.

Paillez en cas de sécheresse avec de la paille hachée, des écorces broyées ou des feuilles mortes. Cela permet de conserver la fraîcheur de vos plantations en évitant l'évaporation.

